

Et si l'épargne professionnelle permettait de **payer moins d'impôts ?**

En plus, quelle que soit la solution choisie :

50 € OFFERTS

Offres soumises à conditions.

Vous êtes moins imposé pour votre entreprise et vous* mettez de côté pour plus tard !

Découvrez la solution qui vous correspond...

*Et éventuellement votre conjoint collaborateur ou associé et vos salariés.

À VOS CÔTÉS

Pour en savoir plus



CONTACTEZ

votre Conseiller en agence



CONNECTEZ-VOUS

professionnels.societegenerale.fr
esalia.com



APPELEZ

3955

Service gratuit
+ prix appel

et dites
«PRO»

3955 : des conseillers vous répondent du lundi au vendredi de 8 h à 22 h et jusqu'à 20 h le samedi. Depuis l'étranger +33 (0) 810 01 3955. Tarif au 01/03/2017.

(1) Dans la limite d'un plafond défini par la loi. Ce plafond évolue chaque année en fonction de l'évolution du plafond annuel de la Sécurité Sociale. (2) Contrat d'assurance collective sur la vie souscrit par l'association Apogée auprès de SOGECAP, compagnie d'assurance vie et de capitalisation régie par le *Code des assurances*. Ce contrat est présenté par Société Générale, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann (Paris IX^e), en sa qualité d'Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n°07 022 493 (orias.fr). L'adhésion à l'association APOGEE - association pour l'optimisation et la gestion de l'épargne retraite, Tour SG - 17 cours Valmy - 92972 Paris La Défense Cedex, est obligatoire pour être admissible au contrat PALISSANDRE. (3) Complément de revenu versé sous forme de rente viagère imposée dans la catégorie Pensions et Rentes après abattement de 10 %. (4) Offre valable une seule fois pour toute adhésion à un contrat Palissandre ou Palissandre Agri avec mise en place de versements programmés dont la date de signature est comprise entre le 02/10/2017 et le 02/12/2017, et dès lors que le montant minimum annuel de versements défini lors de votre adhésion est respecté (selon les limites et conditions prévues par la loi) au 31 décembre 2017. Offre valable hors DROM COM et Nouvelle Calédonie, limitée à 50 €/personne (voir les conditions détaillées auprès de votre Conseiller). Les frais sur versements de votre contrat s'appliquent. La prime sera versée dans le courant du mois de février 2018, sur le compte à vue Société Générale rattaché au contrat. (5) En sus du dirigeant lui-même. (6) Dans la limite de 8 % du Plafond Annuel de la Sécurité Sociale (PASS) dans le PEI et de 16 % du PASS dans le PERCO par an et par bénéficiaire. (7) Et exonéré de taxes et participations assises sur les salaires, mais soumis au forfait social de 20 % (voire 16 % pour certains PERCO). (8) Offre valable pour les clients Société Générale dans le cadre d'une première adhésion à une convention Arcancia Pro V ou Arcancia MCE IV signée entre le 02/10/2017 et le 03/12/2017 inclus et reçue complète dans les locaux de Société Générale Épargne Salariale au plus tard le 15/12/2017.



Banque & Assurances

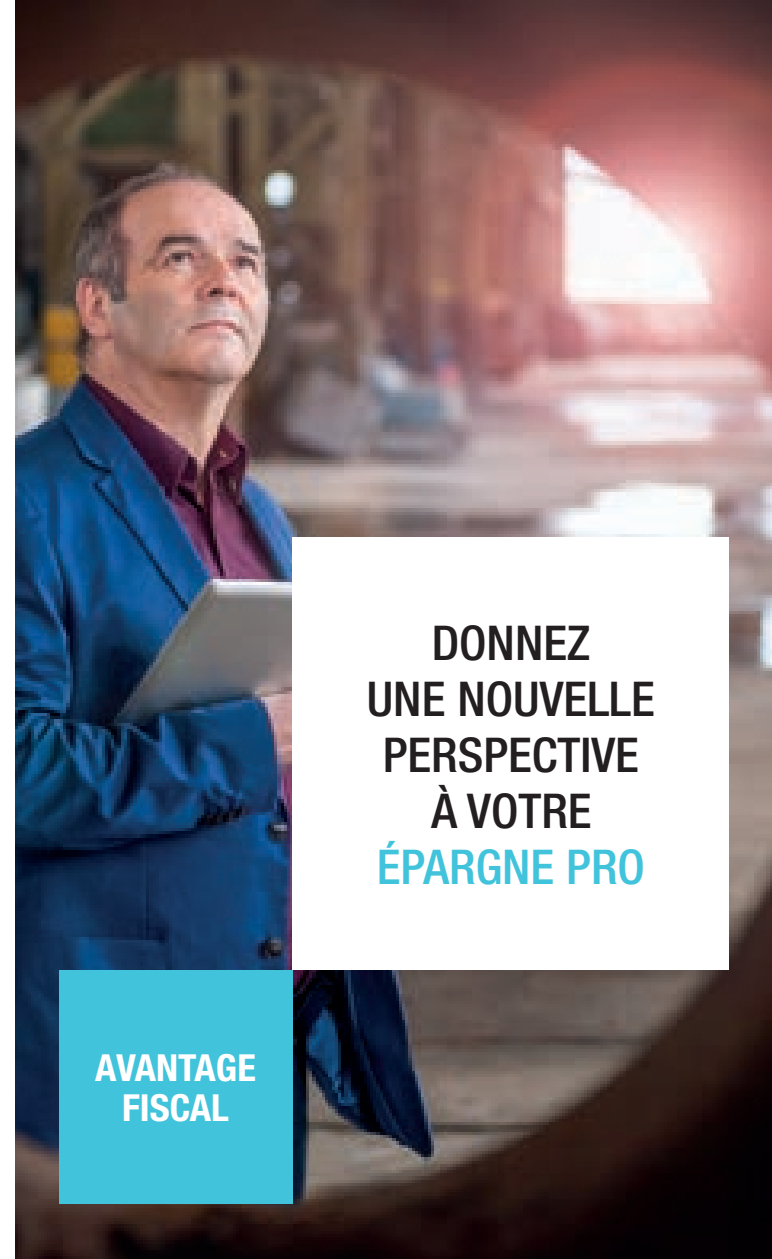
Document commercial sans valeur contractuelle

Société Générale - BDDF/DCM/MCO - Tour Granite - 75886 Paris Cedex 18 - SA au capital de 1 009 641 917,50 EUR - 552 120 222 RCS Paris - Siège social : 29, Bd Haussmann - 75009 Paris - Octobre 2017 - Crédit photos : Getty Images - Création : Fingueur. Réf. : 144 628.



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.

Société Générale, membre fondateur d'Ecofolio, participe au recyclage du papier et a conçu ce document dans le souci d'une incidence minimale sur l'environnement.



**DONNEZ
UNE NOUVELLE
PERSPECTIVE
À VOTRE
ÉPARGNE PRO**

**AVANTAGE
FISCAL**



UN TRAVAILLEUR NON SALARIÉ

ARTISAN, COMMERÇANT
OU PROFESSION
LIBÉRALE



L'épargne-retraite !

Vous déduisez de vos revenus professionnels les cotisations versées sur votre contrat⁽¹⁾ et constituez progressivement votre épargne.

LE CONTRAT MADELIN
PALISSANDRE⁽²⁾

- + **Un montant de versement accessible** dès 50 €/mois
- + **Des avantages fiscaux immédiats** dès lors que le montant minimum annuel de versements défini lors de votre adhésion est respecté
- + **Le versement d'un complément de revenus garanti à vie⁽³⁾** pour votre retraite

+ 50 € OFFERTS

pour toute ouverture d'un contrat Madelin Palissandre sous réserve du respect des conditions de l'offre⁽⁴⁾.

QUEL PRO ÊTES-VOUS ?

VOTRE SOLUTION

LES PLUS

L'épargne salariale !

Vous offrez la possibilité à vos salariés (et à vous-même en tant que dirigeant salarié) d'épargner dans le cadre professionnel et votre entreprise peut compléter leur versement. Ce complément appelé « abondement⁽⁶⁾ » est exonéré des charges patronales⁽⁷⁾ et déductible de votre bénéfice imposable.

LE PLAN D'ÉPARGNE
INTER-ENTREPRISES
(PEI)

OU

LE PLAN D'ÉPARGNE
POUR LA RETRAITE
COLLECTIF (PERCO)

Pour une épargne disponible
au bout de 5 ans ou avant,
dans certains cas majeurs*

Pour une épargne disponible
à la retraite ou avant,
dans certains cas majeurs**

- + **Un montant et un rythme** de versements complètement **libres**
- + **Pour votre entreprise** : des avantages fiscaux immédiats et des salariés motivés
- + **Pour vos salariés** : de la reconnaissance et une épargne personnelle pour plus tard

+ 50 € OFFERTS

sur les frais annuels de tenue de compte à l'ouverture d'un contrat PEI ou PERCO⁽⁸⁾.

UN DIRIGEANT D'ENTREPRISE

EMPLOYANT
AU MOINS 1 SALARIÉ⁽⁵⁾



*PEI : mariage ou PACS de l'épargnant, arrivée au foyer d'un troisième enfant et des suivants, divorce, séparation ou dissolution d'un PACS (si garde d'au moins un enfant), invalidité de l'épargnant, de ses enfants, son conjoint ou partenaire lié par un PACS, décès de l'épargnant, son conjoint ou partenaire lié par un PACS, cessation du contrat de travail, acquisition de la résidence principale... **PERCO : invalidité de l'épargnant, de ses enfants, son conjoint ou partenaire lié par un PACS, décès de l'épargnant, son conjoint ou partenaire lié par un PACS, expiration des droits à l'assurance chômage de l'épargnant, acquisition de la résidence principale...